DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

Ville de Créteil

N° 2021-245

DECISION DU MAIRE

ADOPTANT LE PRINCIPE DE LA VENTE DE VÉHICULES

Le Maire,

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération D2020-3-1-25 du 05 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT que l'état des véhicules justifie leur vente,

VU la proposition de rachat faite par la société SIVEL,

CONSIDÉRANT que cette proposition est avantageuse financièrement pour la commune,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Est autorisée la vente à la société SIVEL sise 25 rue Boileau à VILLENEUVE SAINT GEORGES (94190), les véhicules désignés ci-après :

Marque	RENAULT
Genre	CAMIONETTE
N° de série	VF1FC4AAF38001750
Type	FC4AAF
1ère mise en circulation	13/06/2007
Immatriculation	4756 YP 94
Affectation	Régie Bâtiments
N° de parc	017

Marque	PIAGGIO
Genre	CAMIONNETTE
N° de série	ZAPS8500000569084
Type	S85LPTRMEP
1ère mise en circulation	15/09/2006
Immatriculation	9091 YD 94
Affectation	Espaces Verts
N° de parc	127

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20211006-2021-245-AR
Date de télétransmission : 12/10/2021
Date de réception préfecture : 12/10/2021

Marque	RENAULT
Genre	CAMIONNETTE
N° de série	VF1FC0AAF21629864
Type	FC0AAF MOD
1ère mise en circulation	09/03/2001
Immatriculation	2982 TV 94
Affectation	Ressources Humaines
N° de parc	179

Marque	RENAULT
Genre	VP
N° de série	VF7RDXFVJ9L544239
Type	RDXFVJ
1ère mise en circulation	17/07/2009
Immatriculation	AB 873 ZQ
Affectation	Cabinet du Maire
N° de parc	293

ARTICLE 2 : La recette correspondante, soit la somme de 800 € (huit cent euros), sera constatée au budget du présent exercice.

ARTICLE 3 : La vente est autorisée à compter de ce jour et ne pourra être réalisée que contre remise, par le repreneur, du règlement prévu.

ARTICLE 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne, pour l'exercice du contrôle de légalité,
- Monsieur le Directeur général des services, pour exécution,
- Monsieur le Comptable public, responsable de la trésorerie de Créteil-municipale.
- Monsieur le Directeur de la société société SIVEL,

Publicité sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil municipal.
Communication sera donnée au conseil municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à Créteil, le six octobre deux mille vingt-et-un.

Le Maire,

MAIRIE DE CRÉTEIL VAL-DE-MARNE

Laurent CATHALA

Accusé de réception en préfecture
094-219400280-20211006-2021-245-AR
Date de télétransmission : 12/10/2021
Date de réception préfecture : 12/10/2021